

Perte garantie decennale / toiture

Par sturkow, le 25/10/2024 à 17:02

bonjour,

J'ai fait réaliser un entretien de toiture (toit en ardoises) en 2023. Le commercial de l'entreprise m'avait dit que je bénéficiais de la garantie decennale et que si j'avais un problème de toiture je devait exclusivement faire appel à eux.

Or après plusieurs jours très pluvieux, j'ai le plafond d'une pièce intérieure très abimé par l'humidité. Je lui ai téléphoné et il m'a dit qu'il viendra constater sur place.

Mais malgré mes relances, il n'est toujours pas venu.

Compte tenu que mon plafond s'abime et qu'il y a urgence à intervenir sur la toiture, est-ce que je peux faire appel à une autre entreprise qui se déplacera rapidement et cela sans perdre ma garantie decennale ?

Pour le plafond abimé . Est-ce à moi de déclarer un dégât des eaux à ma propre assurance ?

Par amajuris, le 25/10/2024 à 17:36

bonjour,

vous devez faire une déclaration de sinistre à votre assurence habitation.

salutations